



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. DAMES DIS

Z.A.C. des Fourgerolles Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE-AUX-DAMES

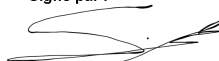
S.A.S. au capital de 1 000 000 €

R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

Comptes certifiés conformes

Signé par :

E998B195463F4A4...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts – comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/10/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 915 666	21 292 987	13 622 679	10 531 930
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 876	89 605	12 270	5 513
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 876	89 605	12 270	5 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 017 894	21 203 382	11 814 513	8 872 713
TERRAINS	1 575 018	333 419	1 241 598	1 267 294
CONSTRUCTIONS	20 402 651	15 319 610	5 083 041	4 726 305
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 931 741	4 701 478	3 230 264	1 328 881
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 008 716	848 875	159 840	187 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 099 769		2 099 769	1 363 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 795 896		1 795 896	1 653 704
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 175 114		1 175 114	1 193 092
PRÊTS	602 545		602 545	442 375
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	18 238		18 238	18 238
ACTIF CIRCULANT	20 648 171	1 000	20 647 171	22 824 933
STOCKS ET EN-COURS	8 101 517		8 101 517	8 510 822
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	61 449		61 449	35 191
MARCHANDISES	8 040 068		8 040 068	8 475 631
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	115 836		115 836	446 804
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 416 530	1 000	3 415 530	3 497 348
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	546 841	1 000	545 841	800 608
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 869 689		2 869 689	2 696 739
CREANCES DIVERSES (3)	551 535		551 535	193 990
DISPONIBILITES	8 298 551		8 298 551	9 961 253
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	164 204		164 204	214 716
TOTAL GENERAL	55 563 837	21 293 987	34 269 850	33 356 863
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			13 364	11 583
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/10/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		18 742 836	18 557 818
CAPITAL		1 000 000	1 000 000
RESERVES		13 926 018	13 679 683
RESERVE LEGALE		100 000	100 000
AUTRES RESERVES		13 826 018	13 579 683
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 649 525	3 606 334
PROVISIONS REGLEMENTEES		167 293	271 800
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		355 000	351 000
PROVISIONS POUR RISQUES		355 000	351 000
DETTE(1)		15 172 014	14 448 045
DETTE FINANCIERE		2 384 756	1 841 212
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		2 690	457
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		2 382 066	1 840 755
DETTE D'EXPLOITATION		11 749 338	12 387 474
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 383 569	8 048 968
DETTE FISCALE ET SOCIALE		3 723 313	3 875 251
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		642 455	463 254
DETTE DIVERSE		972 657	166 695
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		841 617	50 801
AUTRES DETTES DIVERSES		131 039	115 894
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		65 264	52 665
TOTAL GENERAL		34 269 850	33 356 863
(1) Dont à plus d'un an		1 355 326	1 181 481
Dont à moins d'un an		13 816 688	13 266 564
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Compte de résultat	Exercice 01/11/23 - 31/10/24 Durée 12 mois	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	88 967 727	102 835 217
VENTES DE MARCHANDISES	84 882 861	98 999 511
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	54 257	33 015
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 398 927	3 212 683
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>88 336 045</i>	<i>102 245 209</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	189 600	171 550
TRANSFERTS DE CHARGES	81 895	75 278
AUTRES PRODUITS	360 187	343 180
CHARGES D'EXPLOITATION	83 040 458	96 968 646
ACHAT DE MARCHANDISES	63 838 309	78 854 701
VARIATION DES STOCKS	435 563	-445 878
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	155 071	180 653
VARIATION DES STOCKS	-26 258	-772
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 582 100	7 695 227
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	974 482	1 116 260
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 489 227	6 149 385
CHARGES SOCIALES	1 795 750	1 590 043
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 575 552	1 614 186
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	50	70
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	193 000	189 000
AUTRES CHARGES	27 611	25 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 927 269	5 866 571
PRODUITS FINANCIERS	261 955	103 232
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	28 232	18 827
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	233 723	84 405
CHARGES FINANCIERES	74 388	72 625
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	74 388	72 625
RESULTAT FINANCIER	187 567	30 607
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 114 836	5 897 178

Compte de résultat	Exercice 01/11/23 - 31/10/24 Durée 12 mois	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 121	238 363
SUR OPERATIONS DE GESTION		123 734
SUR OPERATION EN CAPITAL	63 614	10 121
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 901	8 458
SUR OPERATIONS DE GESTION		2 370
SUR OPERATION EN CAPITAL	70 958	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	69 942	6 087
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27 220	229 905
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 408 207	1 411 409
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 084 324	1 109 340
TOTAL DES PRODUITS	89 397 803	103 176 812
TOTAL DES CHARGES	85 748 278	99 570 478
RESULTAT NET COMPTABLE	3 649 525	3 606 334
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	46 485	45 724

S.A.S. DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'activité station service a été mise en location gérance à partir du 13 février 2024.

Sur l'exercice, des travaux de modernisation de la surface de vente et le changement des équipements frigorifiques ont été réalisés pour un montant de 4 300 k€, totalement autofinancés

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans. Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |

S.A.S. DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché en 2006, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été rallongée pour que le plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	13 679 683	246 334		13 926 018
Résultat de l'exercice N-1	3 606 334		3 606 334	
Résultat de l'exercice N		3 649 525		3 649 525
Provisions réglementées	271 800		104 507	167 293
	18 557 818	3 895 859	3 710 841	18 742 836

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 876	10 000		101 876
Immobilisations corporelles (*)	31 199 166	4 608 513	2 789 784	33 017 894
Immobilisations financières - titres	1 193 092	28 519	46 497	1 175 114
Immobilisations financières - créances	460 613	171 753	11 583	620 782
	32 944 746	4 818 784	2 847 864	34 915 666

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 363	3 243		89 605
Immobilisations corporelles	22 326 452	1 642 252	2 765 323	21 203 382
	22 412 815	1 645 495	2 765 323	21 292 987

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 350 257
	- Dégressive	225 295
	- Exceptionnelle	69 942

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	271 800		104 507	167 293
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	351 000	193 000	189 000	355 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 550	50	600	1 000
	624 350	193 050	294 107	523 293

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	193 050	189 600
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>	104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	189 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 193 k€.

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	620 782	13 364	607 418
Acomptes versés sur commandes	115 836	115 836	
Créances d'exploitation	3 416 530	3 416 530	
Créances diverses	551 535	551 535	
Charges constatées d'avance	164 204	164 204	
	4 868 887	4 261 468	607 418

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 690	2 690		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 382 066	1 522 565	642 251	217 250
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 749 338	11 253 513		495 825
Dettes diverses	972 657	972 657		
Produits constatés d'avance	65 264	65 264		
	15 172 014	13 816 688	642 251	713 075

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 366 296**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	62 723 855	68 068 424
Drive	13 043 976	11 305 305
Agence de voyages	1 236 228	1 234 890
Station service (*)	6 781 986	21 636 590
	88 336 045	102 245 209

(*) Mise en location gérance de l'activité station service à compter du 13/02/2024

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	16
Agents de maîtrise	7
Employés	203
	226

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	69 942	
Cession d'immobilisations corporelles	24 461	5 417
Cession d'immobilisations financières	46 497	58 197
	140 900	168 121

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	495 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	912 382
	1 408 207

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 444 579
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 360 255
	1 084 324

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	222 102
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	216 016

S.A.S. DAMES DIS*Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles****Néant****Engagements financiers**

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 283 353	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : +2.50% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.00% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 613 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de d'un organisme extérieur dont le montant s'élèvent à 134 k€.



Audit – Bureau de Tours

7 rue Dora Maar
Espace Rimbaud
BP 67152

37071 Tours Cedex 2

T : +33 (0)2 47 71 23 45

www.bakertilly.fr

DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : Rue Marie de Lorraine

37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2024

À l'Assemblée Générale de la société DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours le 3 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Jean-Paul BRIAND



COMPTES ANNUELS

AU 31 octobre 2024

Bilan actif	Clôture au 31/10/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 915 666	21 292 987	13 622 679	10 531 930
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 876	89 605	12 270	5 513
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 876	89 605	12 270	5 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 017 894	21 203 382	11 814 513	8 872 713
TERRAINS	1 575 018	333 419	1 241 598	1 267 294
CONSTRUCTIONS	20 402 651	15 319 610	5 083 041	4 726 305
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 931 741	4 701 478	3 230 264	1 328 881
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 008 716	848 875	159 840	187 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 099 769		2 099 769	1 363 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 795 896		1 795 896	1 653 704
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 175 114		1 175 114	1 193 092
PRÊTS	602 545		602 545	442 375
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	18 238		18 238	18 238
ACTIF CIRCULANT	20 648 171	1 000	20 647 171	22 824 933
STOCKS ET EN-COURS	8 101 517		8 101 517	8 510 822
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	61 449		61 449	35 191
MARCHANDISES	8 040 068		8 040 068	8 475 631
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	115 836		115 836	446 804
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 416 530	1 000	3 415 530	3 497 348
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	546 841	1 000	545 841	800 608
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 869 689		2 869 689	2 696 739
CREANCES DIVERSES (3)	551 535		551 535	193 990
DISPONIBILITES	8 298 551		8 298 551	9 961 253
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	164 204		164 204	214 716
TOTAL GENERAL	55 563 837	21 293 987	34 269 850	33 356 863
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont moins d'un an			13 364	11 583
(3) Dont plus d'un an				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan passif	Clôture au 31/10/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	18 742 836	18 557 818
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	13 926 018	13 679 683
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	13 826 018	13 579 683
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 649 525	3 606 334
PROVISIONS REGLEMENTEES	167 293	271 800
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	355 000	351 000
PROVISIONS POUR RISQUES	355 000	351 000
DETTE(1)	15 172 014	14 448 045
DETTE FINANCIERE	2 384 756	1 841 212
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	2 690	457
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 382 066	1 840 755
DETTE D'EXPLOITATION	11 749 338	12 387 474
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 383 569	8 048 968
DETTE FISCALES ET SOCIALES	3 723 313	3 875 251
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	642 455	463 254
DETTE DIVERSE	972 657	166 695
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	841 617	50 801
AUTRES DETTE DIVERSE	131 039	115 894
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	65 264	52 665
TOTAL GENERAL	34 269 850	33 356 863
(1) Dont plus d'un an	1 355 326	1 181 481
Dont moins d'un an	13 816 688	13 266 564
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Compte de résultat	Exercice 01/11/23 - 31/10/24 Durée 12 mois	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	88 967 727	102 835 217
VENTES DE MARCHANDISES	84 882 861	98 999 511
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	54 257	33 015
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 398 927	3 212 683
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>88 336 045</i>	<i>102 245 209</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	189 600	171 550
TRANSFERTS DE CHARGES	81 895	75 278
AUTRES PRODUITS	360 187	343 180
CHARGES D'EXPLOITATION	83 040 458	96 968 646
ACHAT DE MARCHANDISES	63 838 309	78 854 701
VARIATION DES STOCKS	435 563	-445 878
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	155 071	180 653
VARIATION DES STOCKS	-26 258	-772
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 582 100	7 695 227
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	974 482	1 116 260
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 489 227	6 149 385
CHARGES SOCIALES	1 795 750	1 590 043
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 575 552	1 614 186
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	50	70
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	193 000	189 000
AUTRES CHARGES	27 611	25 772
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 927 269	5 866 571
PRODUITS FINANCIERS	261 955	103 232
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	28 232	18 827
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	233 723	84 405
CHARGES FINANCIERES	74 388	72 625
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	74 388	72 625
RESULTAT FINANCIER	187 567	30 607
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 114 836	5 897 178

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de résultat	Exercice 01/11/23 - 31/10/24 Durée 12 mois	Exercice 01/11/22 - 31/10/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	168 121	238 363
SUR OPERATIONS DE GESTION		123 734
SUR OPERATION EN CAPITAL	63 614	10 121
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 901	8 458
SUR OPERATIONS DE GESTION		2 370
SUR OPERATION EN CAPITAL	70 958	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	69 942	6 087
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27 220	229 905
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 408 207	1 411 409
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 084 324	1 109 340
TOTAL DES PRODUITS	89 397 803	103 176 812
TOTAL DES CHARGES	85 748 278	99 570 478
RESULTAT NET COMPTABLE	3 649 525	3 606 334
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	46 485	45 724

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité station service a été mise en location gérance à partir du 13 février 2024.

Sur l'exercice, des travaux de modernisation de la surface de vente et le changement des équipements frigorifiques ont été réalisés pour un montant de 4 300 k€, totalement autofinancés

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans. Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |

- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché en 2006, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été rallongée pour que le plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	13 679 683	246 334		13 926 018
Résultat de l'exercice N-1	3 606 334		3 606 334	
Résultat de l'exercice N		3 649 525		3 649 525
Provisions réglementées	271 800		104 507	167 293
	18 557 818	3 895 859	3 710 841	18 742 836

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 876	10 000		101 876
Immobilisations corporelles (*)	31 199 166	4 608 513	2 789 784	33 017 894
Immobilisations financières - titres	1 193 092	28 519	46 497	1 175 114
Immobilisations financières - créances	460 613	171 753	11 583	620 782
	32 944 746	4 818 784	2 847 864	34 915 666

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 363	3 243		89 605
Immobilisations corporelles	22 326 452	1 642 252	2 765 323	21 203 382
	22 412 815	1 645 495	2 765 323	21 292 987

Dont dotation :		
- Linéaire	1 350 257	
- Dégressive	225 295	
- Exceptionnelle	69 942	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	271 800		104 507	167 293
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	351 000	193 000	189 000	355 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 550	50	600	1 000
	624 350	193 050	294 107	523 293
Dont dotation :				
- Exploitation		193 050	189 600	
- Financier				
- Exceptionnel			104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 189 000 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 193 k€.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	620 782	13 364	607 418
Acomptes versés sur commandes	115 836	115 836	
Créances d'exploitation	3 416 530	3 416 530	
Créances diverses	551 535	551 535	
Charges constatées d'avance	164 204	164 204	
	4 868 887	4 261 468	607 418

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 690	2 690		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 382 066	1 522 565	642 251	217 250
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 749 338	11 253 513		495 825
Dettes diverses	972 657	972 657		
Produits constatés d'avance	65 264	65 264		
	15 172 014	13 816 688	642 251	713 075

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 366 296

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	62 723 855	68 068 424
Drive	13 043 976	11 305 305
Agence de voyages	1 236 228	1 234 890
Station service (*)	6 781 986	21 636 590
	88 336 045	102 245 209

(*) Mise en location gérance de l'activité station service à compter du 13/02/2024

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	16
Agents de maîtrise	7
Employés	203
	226

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	69 942	
Cession d'immobilisations corporelles	24 461	5 417
Cession d'immobilisations financières	46 497	58 197
	140 900	168 121

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	495 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	912 382
	1 408 207

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 444 579
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 360 255
	1 084 324

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	222 102
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	216 016

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 283 353	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : +2.50% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 27.00% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 613 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de d'un organisme extérieur dont le montant s'élèvent à 134 k€.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Entreprises liées

	SOCIETE LIEE	SOCIETE AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations		
Dépréciation participations		
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières diverses		
Clients et comptes rattachés		
Créances diverses	220 812	
Charges constatées d'avance		
Emprunts et dettes financières divers	1 364 374	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes diverses		
Produits de participation		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Intérêts et charges assimilées	46 485	

Filiales et participations**Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes